

Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Assomption tenue le lundi 24 février 2025, à 18h30****Sont présents :**

Mesdames,

Manon Bouvier, Mélodie Béland, Ariane Aubé, Éliane Beauregard-Langelier, Sylvie Fortier, Marie-Jo Loyer, Marie Charbonneau, Annie Lussier, André-Anne Allain

Monsieur,

Philippe Dubois

Sont absentes :

Mesdames Sylvie Ménard et Amélie Jodoin

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame Manon Bouvier directrice de l'école procède à l'ouverture de l'assemblée à 18h35 après contestation du quorum, se présente et remercie les membres de leur présence.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Manon Bouvier et appuyé par madame Éliane Beauregard-Langelier d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

6.6. Opération Enfant Soleil – Porte ton pyj

6.7. Besoins à caractère physique – Décisions du SRM

C-25-02-01

3. Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2024

Les membres du CÉ ont pris connaissance du procès-verbal du 16 décembre dernier et il est appuyé par monsieur Philippe Dubois d'adopter le procès-verbal à l'unanimité sans modification.

C-25-02-02

4. Parole au public

Aucun public.

5. Parole à la représentante du comité de parents

Madame Ariane Aubé nous transmet les informations importantes de la dernière rencontre du comité de parents.

Madame Marie-France Bouchard, directrice des services éducatifs, a fait une présentation sur tous les services complémentaires (travail social, psychoéducation, psychologie) qu'il peut y avoir dans les établissements scolaires. Il a été mentionné que les directions d'école peuvent acheter des pourcentages pour ces services. Ce qui n'a pas été nommé est que le manque de personnel fait en sorte que nous ne pouvons pas en acheter.... C'est contradictoire.

Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption

Possibilité d'acheter des formations en orthophonie pour les enseignants. Madame Annie Lussier mentionne qu'il y a aussi une formation disponible qui pourrait être transmise aux enseignants (pertinente autant en adaptation scolaire qu'au régulier).

Possibilité aux enseignants d'expériences de devenir mentor dans leur école.

Le budget pour l'immigration est en hausse chaque année :

2022 = 300 000\$, 2024 = 3 000 000\$ et dans les prochaines années ce seront 9 000 000\$ de prévu.

6. Décision ou consultation

6.1. Critères de sélection d'une direction

Le FORMS est rempli durant la rencontre par les membres et une copie des réponses a été enregistrée dans les documents du CÉ.

6.2. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières

Madame Manon Bouvier explique que pour le plan de rattrapage, le budget a été redistribué dans les écoles selon les présentations des directions et des besoins, car certaines écoles n'allait pas le dépenser, nous oui.

Nous avons augmenté nos résultats en lecture, car nous avons mis des moyens en place qui fonctionnent.

Quand les fonds existent déjà, ils peuvent être distribués, cependant, nous ne pouvons pas présenter un projet dans le but d'avoir des fonds.

6.3. Reliquat

Madame Manon Bouvier explique, qu'il y a quelques années, il y a eu des recours collectifs par les parents pour certains coûts qui leur étaient chargés par l'école. Il restait dans le reliquat, de l'argent de ce recours-là. Pour l'école Assomption cela représente 3924,50\$.

Il y a des conditions pour remettre ce montant aux parents : doit servir exclusivement aux élèves qui ont des besoins financiers, améliorer le vécu à l'école, revenu faible du parent, parent monoparental, indice de défavorisation de l'école, etc.

Il revient à la direction d'école de s'assurer de la conformité de la distribution. Voici quelques exemples :

- Réduire les comptes facturables élève;
- Réduire le coût de la surveillance du midi;
- Réduire le coût des activités;
- Offrir un repas ou une collation;
- Payer une partie du matériel scolaire.

Madame Manon Bouvier a décidé de réduire la facture du SDG ou des effets scolaires pour éviter que ce soit envoyé au recouvrement. Elle a ciblé trois élèves qui ont des factures impayées avec des

Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption

montants élevés et qui sont en difficulté financière. Le nom des élèves n'a pas été nommé par confidentialité.

En Assemblée Générale des Enseignants (AGE), madame Manon Bouvier invitera les enseignants à proposer le nom de certains parents, au besoin.

Pour information, l'argent est dans le fond 4, donc ce n'est pas urgent de la dépenser.

Il est proposé par madame Marie-Jo Loyer et appuyé par madame Sylvie Fortier de prendre l'argent du reliquat pour réduire la facture de parents ciblés par la direction de l'école afin d'éviter que leur dossier soit envoyé au recouvrement.

Adopté à l'unanimité.

C-25-02-03

6.4. Résolution pour transfert**Étagères au préscolaire**

Madame Manon Bouvier explique que le Centre de services scolaire a décidé de condamner les greniers pour la sécurité des membres du personnel qui y entreposaient du matériel. En revanche, cela engendre des boîtes empilées les unes par-dessus les autres dans deux classes de maternelle ce qui n'est pas plus sécuritaire.

L'école peut assumer des coûts de 6 000\$ pour les étagères au préscolaire. La soumission reçue par le SRM est d'un total de 18 560\$.

Il est proposé par madame Annie Lussier et appuyé par madame Sylvie Fortier de transférer les sommes nécessaires du fond 1 vers le fond 4 pour compléter les travaux des étagères avec portes au préscolaire.

Adopté à l'unanimité.

C-25-02-04

Tubes à neige

Il est proposé par monsieur Philippe Dubois et appuyé par madame Marie-Jo Loyer de transférer 833,49\$ pour l'achat des tubes à neige du fond 1 vers le fond 4 afin de payer la facture de Couture Carrier / 9353-6209 Québec Inc. avec le don reçu.

Adopté à l'unanimité.

C-25-02-05

6.5. Sorties éducatives

Aucun ajout depuis le dernier CÉ.

Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption**6.6. Opération Enfant Soleil – Porte ton pyj**

Madame Manon Bouvier explique que nous avons reçu une publicité d'Opération Enfant Soleil. La journée « Porte ton pyj » est pour conscientiser nos jeunes que d'autres enfants sont malades.

Cette journée pourrait être faite sous forme de campagne de financement. Ceux qui portent un pyjama font un don de 2,00\$. Nous pourrions aussi ajouter une somme pour ceux qui veulent porter leur casquette.

La journée doit être vécue au plus tard au mois de mai et nous pouvons choisir notre date. Il pourrait y avoir la possibilité de faire venir une porte-parole d'Enfant Soleil qui est une élève de l'école Saint-Hugues-Saint-Marcel.

6.7. Besoins à caractère physique – Décisions du SRM**Escaliers**

Un garde-corps sera installé dans l'escalier du côté des petits pour empêcher qu'un enfant puisse passer par-dessus, tomber et se blesser. Madame Manon Bouvier a été claire avec le directeur du SRM que ces travaux doivent être fait le plus rapidement possible. Ce qui devrait être fait dans la semaine de relâche. Les frais sont assumés par le SRM.

Air climatisé

Madame Manon Bouvier nous annonce que dix airs climatisés seront fournis par le CSS à des écoles. Nous n'avons malheureusement pas été sélectionnés.

Madame Manon Bouvier a identifié deux locaux critiques qui ont un air climatisé qui ne fonctionne plus et ce sont les locaux les plus chauds de l'école (près de la cour asphaltée) :

- Local 1219
- Local 2205

La température élevée de ces locaux crée un enjeu au niveau de la réussite des élèves. Les élèves et les membres du personnel qui fréquentent ces locaux ont mal à la tête quand il fait chaud.

Il est proposé par madame André-Anne Allain et appuyé par madame Marie-Jo Loyer de transférer les sommes nécessaires du fond 1 vers le fond 4 pour combler les frais des deux airs climatisés.

Adopté à l'unanimité.

C-25-02-06

7. Informations**7.1. Campagnes de financement Coaticook**

Madame Manon Bouvier mentionne que la campagne de financement Coaticook est en cours jusqu'au 12 mars 2025. Nous aurons peut-être besoin de parents bénévoles pour les commandes.

Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption**7.2. Budget : efforts budgétaires**

Madame Manon Bouvier informe que l'école Assomption a eu un scénario où des coupures de 2% devaient être faites dans notre budget. Ce qui équivalait à 24 000\$ pour notre école. Les coupures étaient faites sur beaucoup de choses, sauf sur le soutien aux élèves. Finalement, avec ce que les écoles secondaires ont remis comme somme, nous n'avons pas de coupure budgétaire importante à faire. Des efforts doivent quand même être soutenus jusqu'au 31 mars 2025.

7.3. Facturation au SDG

Madame Manon Bouvier explique qu'il y a eu erreur dans la facturation de plusieurs parents depuis le début de l'année scolaire, car la façon de facturer utilisée par la personne responsable au SDG n'était pas celle indiquée dans notre guide de fonctionnement du SDG qui avait été envoyé aux parents et approuvé par le CÉ.

La présence réelle était facturée plutôt que la présence réservée (minimum 3 jours). À noter que facturer à la présence réelle n'est pas une pratique courante (seulement trois écoles du CSSSH le font).

Il n'y aura pas de rétroactif sur les factures, mais les prochaines facturations seront faites selon notre guide.

7.4. Calendrier équilibré 2025-2026

Madame Manon Bouvier explique que le calendrier équilibré 2025-2026 a été fait sur le même principe que celui de l'année 2024-2025. Dans le but de ne pas avoir de journée pédagogique en milieu de semaine.

8. Parole aux enseignants

- Le Carnaval d'hiver s'est super bien passé!
- Les classes Valentines, c'était vraiment mignon et réussi!
- Le dîner spaghetti était une réussite (surtout pour une première fois)! D'autres écoles l'ont fait aussi. Certains élèves n'ont pas aimé le goût de la sauce, mais sont restés polis et ne l'ont pas mentionné durant l'événement.

9. Date de la prochaine rencontre du conseil d'établissement : lundi 17 mars 2025

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 17 mars 2025 à 18h30.

10. Levée de l'assemblée

Tous les points ayant été abordés, madame Manon Bouvier propose la levée de la séance à 20h41.